

ABONNEMENT.

SAUMUR : 30 fr.
Paris : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 5 OCTOBRE 1886

L'IMPOT SUR LE REVENU

La commission du budget a pris des déci-
sions importantes. Elle a d'abord adopté le
principe de l'impôt sur le revenu. Il est bien
entendu que si cette nouvelle charge est im-
posée aux contribuables, on ne diminuera
pas d'un centime celles qu'ils supportent.

Les républicains s'épargneront et ils acca-
bleront les autres. M. Leroy-Beaulieu a
appelé avec infiniment de raison, dans
le Journal des Débats, qu'en 1842, lorsque
le gouvernement anglais établit l'impôt
sur le revenu, il prit comme compensation
deux mesures qui soulageaient le pays, à
savoir: l'abolition des lois sur les grains et
la réforme postale. En France, il s'agit de
créer un impôt nouveau sur le revenu uni-
quement pour permettre aux républicains
d'avoir plus d'argent des contribuables
pour continuer sur une échelle plus vaste
leurs dilapidations.

Le principe de l'impôt sur le revenu a été
adopté par la commission du budget par 12
voix contre 5. La commission a ensuite
maintenu par 11 voix contre 5 la suppres-
sion du privilège des bouilleurs de cru, elle
a supprimé en outre la franchise des 25 li-
tres accordée par le projet du gouvernement.
La commission évalue à 40 millions le chif-
fre des ressources que le Trésor retirera de
la suppression du privilège des bouilleurs
de cru et que le ministre des finances n'a
estimé que 20 millions. On voit que rien
n'est aussi simple que l'équilibre du budget
sur le papier. On ajoute des millions et cela
se laisse écrire.

La commission a, sur la proposition de
M. Wilson, décidé de quadrupler la licence
des débitants de boissons. L'élévation du
droit sur l'alcool, proposée par M. Sadi-Car-
not, a été rejetée par 17 voix contre 3.

Cette question tenait naturellement par
une attache trop forte les députés républi-
cains; leur clientèle n'aurait plus trouvé
son aliment ordinaire d'inspiration politique,
si elle avait moins bu. On maintiendra l'al-
cool au prix actuel.

Voici, d'après les calculs de la commis-
sion, le résultat obtenu pour couvrir le dé-
ficit de 404,316,000 francs du projet de
budget de 1887 :

La suppression du droit de détail et de
l'exercice fait perdre 38,430,000 fr.; l'a-
baissement de la taxe unique dans les villes
fait perdre 11 millions. D'où un total de
pertes de 49,430,000 francs.

Par contre, on obtient comme ressources
nouvelles :

- 40 millions des bouilleurs de cru ;
25 millions de l'élévation des licences des
débitants ;
8,300,000 francs de la substitution du
droit de circulation au droit de détail ;
2 millions de l'établissement d'un droit
sur les raisins secs.

D'où un total de recettes nouvelles de
76,100,000 francs.

Compensation faite entre les recettes
abandonnées et les recettes nouvellement
créées, la réforme de l'impôt des boissons,
limitée aux mesures que nous venons d'énu-
mérer, fournit donc un supplément de res-
sources de 26,670,000 francs.

A cela la commission ajoute 45 millions
d'économies réalisées sur les dépenses ordi-
naires des ministères. Elle ajoute également
9,906,200 francs, somme obtenue par la
majoration des prévisions en ce qui con-
cerne le rendement du droit sur les blés
étrangers, évalué à un chiffre trop faible
par les projets du gouvernement.

Finalement les ressources nouvelles dont
dispose la commission sont de 51,576,200
francs. Mais on se souvient qu'il y a à faire
face à une insuffisance de 404,316,000 fr.
résultant du maintien de l'amortissement et
du rejet de la surtaxe sur l'alcool.

L'insuffisance finale se trouve ramenée
par suite à 52,739,800 francs. C'est cette
dernière somme que la commission a ré-
solu de demander à l'impôt sur le revenu.

Il est bien entendu que ces calculs sont
des plus fantaisistes. C'est la seconde édi-
tion de ce que nous avons vu pour le bud-
get de 1886. On l'avait équilibré en rédui-
sant les dépenses de 60 millions et en for-
çant les recettes. En réalité, on a voté des
crédits supplémentaires pour les dépenses
supprimées et il y a déjà 50 millions de dé-
ficit aux recettes des contributions indirectes
par suite de l'exagération des prévisions
du rendement des impôts.

Dans le projet de budget de 1887 il y a
400 millions consacrés au paiement des
obligations sexennaires arrivant à échéance.
M. Sadi-Carnot voulait convertir les 466
millions de titres échus, 400 millions en
rentes consolidées. La commission ne veut
pas d'emprunt. M. Jules Roche propose,
dans la République française, de ne pas
payer ces 400 millions d'obligations à leur
échéance, d'en demander tout simplement
le renouvellement aux banquiers. C'est un
procédé commode; et pourtant il faut bien
reconnaître que dans ce temps de dilapida-
tion et de gaspillages financiers, c'est en-
core ce qu'il y aurait de plus simple.
Quelle que soit l'habileté de la commis-
sion, il y aura 200 millions de déficit au
budget ordinaire de 1887. En ne payant pas
les obligations, il y en aurait cent millions
de moins, mais comme on empruntera tou-
jours pour payer les déficits, en résumé,
qu'on paie les obligations ou qu'on les re-
nouvelle, le résultat sera absolument le
même, puisque c'est toujours à l'emprunt
qu'on demandera l'argent.

Avec le budget extraordinaire de 1887
qu'on peut évaluer au bas mot à 300 mil-
lions avec les 400 millions qui seront dus
aux Compagnies de chemin de fer et les
200 millions de déficit du budget ordinaire,
c'est en 1887 600 millions au moins que
dépenseront les républicains en sus des
ressources qu'ils réclament aux impôts
payés par les contribuables.

C'est un emprunt de 4 milliard indispen-
sable en 1888.

Avec un pareil système, la banqueroute
est une question de temps.

M. Wilson, gendre de M. Grévy, a été
nommé rapporteur de la commission du
budget.

Si la France se ruine, la République aura
fait de bonnes maisons. A. LENTHERIC.

PARTI PRIS

Les Débats disaient vendredi, à propos de
la magnifique donation faite par M^{re} le duc
d'Aumale à la France :

« Il faudrait un esprit bien prévenu pour
chercher dans cette libéralité faite avant
l'exil, confirmée après l'exil, une intention
politique ou la recherche de la popularité. Ce
qui a évidemment guidé M. le duc d'Au-
male, c'est le désir très patriotique et très
noble de conserver à la France un ensemble
unique au monde et dont la formation a
fait le charme de sa vie. Devant un acte ac-
complis avec tant de simplicité, il n'est pas
douteux que les haines de parti ne fassent trêve et
que tous les hommes jaloux de voir s'augmenter le
patrimoine artistique de notre pays ne rendent
justice aux sentiments qui ont dicté la décision de
M. le duc d'Aumale. »

Les Débats ont été beaucoup trop optimis-
tes à l'égard de la loyauté et du bon sens de
leurs coreligionnaires. De ceux-ci, les uns,
les modérés, les gouvernementaux, essaient,
malgré les affirmations très nettes, très pré-
cises du donateur, d'insinuer que la dona-
tion a été faite sans l'assentiment de Mon-
sieur le Comte de Paris et des princes de sa
famille; les autres, les Lanterniers, les In-
transigeants, etc., jurant et bavant à qui
mieux mieux, osent parler de restitution et
de générosité forcée.

Modérés et radicaux, sous des formes dif-
férentes, font preuve du même parti pris
d'iniquité haineuse.
Nous avons eu sous les yeux une lettre
adressée par Monsieur le Comte de Paris à
un de ses amis les plus anciens et les plus
dévotés, et nous y avons trouvé cette affir-
mation, contenue dans la lettre de M^{re} le
duc d'Aumale, que c'était avec l'entière ap-
probation de sa famille que le domaine de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MA TANTE GIRON

Par René BAZIN

M^{lle} d'Houllins traça les lignes suivantes sur une
feuille blanche, qui portait sa date antique sur les
bords fanés que le temps fait au papier :

M^{lle} d'Houllins, au double titre de voisine et
de rivéraine, remercie M. de Lucé de l'avoir
permis de la pêche qui aura lieu dans la
rivière aux Perches, cette après-midi. Elle y assis-
tera dans le pré des Olivettes, qui appartient à sa
famille.

La Françoise repartit avec cette réponse, dont
la jeune demoiselle était si satisfaite, qu'elle fut
de bonne humeur presque égale de neuf heures à
midi.

Quand midi sonna, elle alla s'approprier en mau-
vaise foi. Depuis dix minutes déjà, on entendait
dans la maison un bruit de pas déchirer, l'une sa jolie robe mauve,
l'autre sa robe de tertiaire noir, aux échelons des
escaliers. Marthe et sa tante prirent le chemin de
la rivière. Elle traversèrent le bourg, et arrivèrent à
la barrière, au pré des Olivettes.

elles trouvèrent Jacques de Lucé. M^{lle} d'Houllins
fit un pas en arrière. Il s'inclina, et lui dit avec
cette courtoisie de bonne humeur dont il ne se
dépaitait que bien rarement :

— Je vous remercie vivement, mademoiselle,
d'avoir accepté mon invitation. J'ai peur seule-
ment que la pêche ne vous intéresse guère. Nous
vous avons attendu pour la commencer. Vous
serez très bien pour la voir du bout des Olivettes ;
mais, comme il y a plusieurs petits fossés dans
votre pré, et que l'herbe est haute, voulez-vous
me permettre de vous donner le bras ?

— Volontiers, dit-elle.

Ils passèrent devant, et dans le court trajet qu'ils
firent ensemble, le baron et M^{lle} d'Houllins,
réconciliés, causèrent de vingt sujets. M. de Lucé
promit notamment à sa voisine d'opérer un certain
échange de terres auquel elle tenait beaucoup. Au
bout du champ, M^{lle} d'Houllins était aussi radieuse
qu'elle pouvait l'être.

— A revoir, mon voisin, dit-elle au jeune
homme, qui prenait congé d'elle pour aller retrou-
ver les pêcheurs.

— A bientôt, mademoiselle.

Puis, s'inclinant devant Marthe, il alla rejoindre
sur l'autre bord de la rivière, un peu en aval,
plusieurs voisins et voisines, également invités et
qui, n'entretenant que de rares relations avec la
Cerisaie, se contentèrent d'un salut et de quelques

mots de bienvenue à l'adresse de M^{lle} d'Houllins et
de sa nièce.

Près d'eux, causaient et riaient quinze gars du
pays, vêtus de leurs plus vieux habits, chaussés de
sabots et armés, la plupart, de longues perches
terminées par un marteau de bois, en langue
locale, des ribots. Cinq seulement ne portaient pas
de bâton, et tenaient un de ces larges filets en
forme de poche, montés sur un demi-cercle de
bois et traversés par un manche, que l'Académie
nomme troubles, et que dans le dialecte populaire
on nomme bâches.

La petite rivière avait été barrée à cinq cents
mètres environ de l'écluse, la vanne ouverte, et la
plus grande partie de l'eau s'était écoulée. Il restait
seulement des fosses plus ou moins profondes, une
succession d'étangs séparés par des chaussées de
vase. La chaleur était extrême. L'air embrasé
dansait au-dessus du sol fendu en mille endroits.
On sentait un orage en formation. Sur les berges,
les feuilles de nénuphar et les roseaux, demeurés à
sec depuis le matin, se fanaient et se tordaient
déjà sous l'action du soleil. On y pouvait suivre
de l'œil, dans la boue encore molle, de longues
raies se croisant en tous sens, qui indiquaient les
pérégrinations nocturnes des anguilles surprises
par la baisse rapide de l'eau.

Des fagots pourris apportés par les crues
d'hiver, des racines d'arbres enchevêtrées, d'où

sortaient d'énormes gerbes d'herbes fluviales,
tepissaient, çà et là, le fond des fosses : obstacles
à la pêche, écueils où se déchiraient les filets, où
les lignes se mêlent et cassent, mais retraites sûres
pour le poisson. Rien n'annonçait cependant qu'il
y en eût là, pas une ride sur l'eau, pas un remous :
tout semblait mort.

Les quinze gars de Marans combinaient entre
eux l'attaque, et ne doutaient pas du succès.

— Nous commençons par l'écluse, cria le baron
Jacques, du bout du pré. A moi, mes amis, et en
avant !

Deux minutes plus tard, les pêcheurs se mirent à
l'eau. Les bacheurs tendirent leurs troubles à
l'entrée des cavernes formées par les racines,
dans les endroits profonds et remplis d'herbes,
tandis que les riboteurs, postés deux à deux à
droite et à gauche, frappant l'eau, fouillaient
le vase, épouvantaient le poisson et le poussaient
dans le filet. Au premier bruit, plusieurs brochetts,
des perchaudes au corps zébré, aux nageoires
rouges, s'étaient élancés hors de la fosse, et,
remontant le mince filet d'eau qui la reliait à la
fosse voisine, avaient provisoirement échappé.
Mais combien d'autres n'échappaient pas !

Chaque fois qu'une trouille se relevait, c'étaient
dix, vingt, trente gardons frétilant dans la poche,
des brèmes vertes, des brochetons, une anguille
qui cherchait à forcer les mailles avec son museau,

Chantilly a été donné à l'Institut de France, comme nous y avons trouvé l'expression de la joie la plus sincère de voir ces richesses architecturales, historiques et artistiques, venir augmenter le trésor que la monarchie s'était plu à amasser pour la France.

Car, spéculant sur l'ignorance ou la naïveté de leurs lecteurs, les républicains osent parler de restitution. Et que doit-elle donc, hormis son sang, à la France, cette famille royale qui par ses apports, ses alliances, ses legs, nous ne parlons même pas de ses conquêtes, l'a faite pièce à pièce, a groupé autour de l'Île de France la Bourgogne, l'Anjou, la Bretagne, la Guyenne, les Flandres, l'Artois, le Dauphiné, la Provence, la Franche-Comté et tant d'autres? Qu'ont-ils à restituer ceux qui ont tout donné, et qui, lorsqu'ils ne peuvent plus, grâce à l'aveuglement passager des masses, augmenter le territoire français, lorsqu'ils sont iniquement proscrits, du fond de leur exil, font à l'histoire, à la littérature, à l'art français, ces dons précieux?

Ah! nous savons bien que c'est précisément la valeur de ces dons qui excite la bile des républicains qui se disent Français. Peut-être espéraient-ils les confisquer, les diviser à leur profit, et ce n'était point un profit à dédaigner:

Chantilly, comme valeur intrinsèque, vaut au bas mot de 35 à 45 millions. Il a neuf mille hectares de terres, bois, fermes, étangs, etc., sans parler des merveilleux joyaux historiques et artistiques, des sept mille livres rares que l'héritier des Condés y a amassés à prix d'or, et qui mieux est, de soins patriotiques et intelligents et dont le temps triplera la valeur.

Chantilly donnera à l'Institut de France, au profit de l'art et de la littérature, des artistes et des littérateurs, et aussi des pauvres, un revenu annuel de cinq cent mille francs au minimum et plus exactement de six cents mille francs.

On peut sinon excuser du moins comprendre les moqueries ou les injures que cette munificence inspire à ceux qui ont essayé de brûler Paris et ses chefs-d'œuvre aussi bien qu'à ceux qui ont mis la France en coupe réglée.

Mais le jugement reste en dernier ressort au pays et à l'histoire.

EDOUARD GRIMBLOT.

Chronique générale.

La lecture des pièces relatives à la donation de M^r le duc d'Aumale, par le président de l'Institut, a soulevé encore plus d'enthousiasme, samedi, à l'Académie des sciences morales et politiques, que les jours précédents aux autres sections de l'Institut.

La commission administrative des cinq classes de l'Institut, à laquelle s'adjoindra, vu l'importance de la question, le bureau de l'Institut, est convoquée pour demain mercredi.

Elle ouvrira sa séance à une heure. A trois heures se réunira l'Institut. Il est probable qu'on nommera une commission de

parfois une carpe ou une perche et des goujons à la douzaine. Des cris de joie partaient de la prairie, car les enfants du bourg étaient accourus en masse, et quand les bêcheurs, d'un tour de leurs bras noirs de vase, lançaient en l'air les poissons qui tombaient sur la rive, éparpillés, les écoliers courant, sautant, criant, les ramassaient, et les jetaient, morts ou vifs, dans des haquets pleins d'eau. De temps à autre seulement, quand une grosse pièce avait été prise, un des pêcheurs, la tenant par les ouïes, sortait de la rivière, et, tout fier, tout rouge, traînant à ses sabots des rubans d'herbe boueux, allait la mettre lui-même en lieu sûr.

Quand la première fosse eût été complètement explorée, on passa à la seconde. La chaleur était intolérable sur les bords de la rivière, dénudés en cet endroit. Quelques-uns des invités se rapprochèrent du château. Le baron Jacques quitta aussi le lieu de la pêche, et remonta lentement le cours de l'eau, sous prétexte d'inspecter le barrage et de s'assurer qu'il était bien étanche. Les arbres groupés des deux côtés de la rivière, près du pré des Olivettes, l'attiraient, et plus encore l'aimable Marthe, qui se reposait à leur ombre.

Le pré des Olivettes avait la forme d'un triangle. Une de ses pointes touchait la rivière, qui tournait autour de cette pointe devenue presque île. Des aulnes d'une belle venue, un chêne,

cing ou six membres, choisis parmi les juriconsultes, pour discuter les questions de détails avec les administrateurs nommés par M^r le duc d'Aumale.

Le *Petit Journal* a voulu se donner des airs d'impartialité en demandant que l'arrêté d'expulsion pris contre M^r le duc d'Aumale fût rapporté immédiatement.

Cette insinuation à l'adresse de M. Jules Grévy n'a pas la moindre chance d'être adoptée. En expulsant le prince, M. Grévy a exercé une vengeance particulière qui n'est pas encore satisfaite.

La *France militaire*, journal officieux du ministre de la guerre, s'exprime en ces termes sur le cadeau royal:

« La donation du domaine de Chantilly à l'Institut, par le duc d'Aumale, est en ce moment l'événement du jour.

« Cette donation, qui date de deux ans et qui était restée jusqu'à présent révoquée, comme toute chose testamentaire qu'un codicille postérieur peut annuler, deviendra définitive lorsqu'elle aura passé par les formalités légales, toujours longues en pareille matière. On évalue à 25 millions la valeur des immeubles de Chantilly et à la moitié celle du mobilier et des objets d'art que renferme le château. Vous remarquerez que le propriétaire actuel s'en réserve l'usufruit jusqu'à sa mort, et qu'il s'en assure ainsi la jouissance indirectement, au cas où le décret d'exil serait rapporté quelque jour, CE QUI N'EST PAS IMPOSSIBLE. Quoi qu'il en soit des intentions du donataire, l'Institut n'en jouira pas moins, à dater de l'année... d'une rente que les uns évaluent à 300 et les autres à 500,000 francs. »

Le *Siècle* a publié, sur la donation de Chantilly à la France, un article odieux, que d'autres journaux de même couleur reproduisent, où il est dit, en terminant, que la famille d'Orléans n'est rentrée sur le sol de la patrie blessée et ruinée que pour réclamer à celle-ci SOIXANTE MILLIONS de francs.

On voit que les millions ont fait des petits depuis 1874, car les feuilles rouges ne parlaient jusqu'ici que de 40 millions. Heureusement tout cela, comme on l'a souvent démontré, n'est qu'une simple légende. Les journaux républicains savent fort bien, en la rééditant, qu'ils mentent effrontément, mais ils n'ignorent pas non plus qu'en répétant jusqu'à satiété cette niaiserie, bon nombre de leurs lecteurs finiront bien par la gober.

Sur le même sujet, voici ce que dit le *Cri du Peuple*:

« Un peu plus tôt, un peu plus tard, qu'importe; mais il est certain que ce domaine devait être un jour purement et simplement repris par la nation. »

Tous les propriétaires sont avertis. Leurs biens seront pris un jour ou l'autre, tôt où

des noisetiers sauvages, formaient un bosquet naturel dans cette partie du pré, et, comme l'autre bord était également boisé, les branches se rejoignaient au-dessus du ruisseau. On eût dit que l'eau courait dans une charnière. Elle était en cet endroit plus transparente qu'ailleurs: peut-être à cause des bancs de roseaux qui s'étendaient en avant, et la filtraient au passage; peut-être à cause du lit de feuilles et de mousse qui tapissait le fond. Toute la verdure des bords s'y reflétait, depuis les petites graminées jusqu'aux chênes. On y voyait passer les oiseaux qui volaient dans les arbres. Au moindre souflet toute la voûte verte s'y balançait sans que la surface fût même ridée: le vent n'atteignait pas là. C'était une retraite charmante, qui portait à la rêverie.

Et Marthe y rêvait. Pendant que sa tante d'Houllins s'asseyait à trente pas en arrière, le long de la haie, et, vaincue par la chaleur, peut-être aussi par le livre qu'elle tenait sur ses genoux, s'abandonnait au sommeil, la jeune fille avait cherché un endroit commode d'où elle pût suivre de loin la pêche sans s'exposer au soleil, l'avait trouvé à la pointe des Olivettes, et s'était posée là, sur le tronc d'un aulne abattu.

Nous venons de dire qu'elle y rêvait. A qui? Sans doute un peu à ce jeune voisin qui, dans le même instant, s'approchait sur l'autre rive du ruisseau. L'avait-elle vu? Avait-elle deviné son

tard, quand ils feront envie au gouvernement.

Voilà de quelle manière, à de rares exceptions près, le parti républicain accueille la plus magnifique, la plus désintéressée et la plus patriotique des déterminations!

Franchement, c'est à dégoûter de faire quoi que ce soit pour la France, tant qu'elle est représentée, avilie par de pareils hommes!

Le voyage officiel de M. de Freycinet est fini; les derniers lampions sont éteints. Demain mercredi il rentrera enfin à Paris pour mettre en ordre et « classer » les innombrables promesses qu'il a dû faire pendant sa tournée.

Quelques-unes des conversations officielles n'ont pas été sans contrarier un peu M. de Freycinet.

Aussi le discours du soir, au banquet de 140 couverts, s'en est ressenti. Il s'est appliqué à parler surtout des passes de la Garonne! et de la nouvelle gare du chemin de fer du Midi! Cependant il n'a rien promis; il étudiera les questions; il ne les connaît pas.

Quant à la politique, M. de Freycinet a encore parlé d'union entre républicains et de « progrès démocratique ». Il a ajouté dans un moment de franchise: « Les populations valent souvent mieux que ceux qui veulent les diriger. » Il est évident en effet que la France ne peut être équitablement confondue avec la République.

Le retour subit de M. Lockroy à Paris a eu lieu au moment où on s'y attendait le moins et a surpris tout le monde.

Le ministre du commerce devait assister samedi et dimanche aux fêtes de Voiron, en compagnie de M. Goblet, quand il a déclaré qu'il était rappelé brusquement à Paris. Les causes de ce changement ne relèvent que de la politique intime.

M. Lockroy, sollicité par le comité radical de l'Isère de se rendre à Grenoble après sa visite à Voiron, avait été prévenu que sa présence dans cette ville pourrait accentuer les divisions qui se sont produites depuis fort longtemps parmi les républicains du département. Dans ces conditions, le ministre a pensé que son rôle de membre du gouvernement lui interdisait de se prêter à ces combinaisons locales et il a prétexté un rappel subit à Paris.

UNE INTERPELLATION

On lit dans l'*Evénement*:

« M. de Mahy annonce qu'il déposera dès la rentrée des Chambres une interpellation sur notre situation à Madagascar. »

LA GRÈVE DE VIERZON

On lit dans le *Cri du Peuple*:

« Tous les journaux annoncent que la grève de Vierzon est terminée. Il résulte des renseignements qu'on nous transmet à la

approche au froissement des herbes, à la fuite effarouchée d'un martin-pêcheur qui s'était perché, tout bleu et or, en face d'elle? Elle avait l'air très candide; le sourire d'une pensée intime et tranquille plissait très finement sa bouche et ses yeux bleus. Sa main droite tenait une ombrelle, et sa gauche retombait négligemment au niveau des herbes du pré, qu'elle tourmentait.

Jacques la voyait. Il avait pris une allure délibérée, levait la tête, regardait la rivière, s'arrêtait et se retournait pour n'avoir pas l'air de venir surprendre la jeune fille; mais son pas était d'un brigand: il en étouffait le bruit avec le soin le plus scélérat, marchait volontairement sur les touffes épaisses de ce trèfle appelé *mignonnette*, qui sont communes dans les prés, évitait les nids de feuilles mortes, et jetait fréquemment un coup d'œil entre deux arbres, pour voir s'il était découvert. Idée d'amoureux: approcher sans être reconnu, la considérer un instant dans son attitude naturelle et reposée, lire peut-être sur son visage le mot qu'il y cherchait, se montrer, jouir de la surprise et s'excuser d'être venu si étourdiment interrompre ses méditations, tel était le projet.

(A suivre.)

dernière heure que cette nouvelle est absolument fausse.

LA DÉFENSE DE BELFORT

De nouveaux ouvrages de défense vont s'élever autour de Belfort.

Les batteries à longue portée établies entre Essert et Bavilliers couvriront la pleine ouest de la place.

Les autres ouvrages seront édifiés en avant de la gare, dans la plaine comprise entre Daujoutin et les lignes ferrées de Mulhouse et de Lyon.

Ces dernières batteries, au nombre de quatre, seront des fortins à l'épreuve de l'artillerie.

On télégraphie de Madrid, 3 octobre:

« Le conseil de guerre a condamné à mort le général Villacamps, le lieutenant Serrano et cinq sous-officiers insurgés. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 octobre.

Nos rentes sont fermes, mais sans progrès nouveaux: on cote le 3 0/0 à 82.75; le 4 1/2 à 110.45.

Les transactions sont toujours animées sur les obligations à lots du Crédit Foncier. La faveur dont jouissent ces titres est justifiée à tous les points de vue et les cours actuels sont encore bien en deçà de la limite de la hausse. L'action monte à 1,403.

La Société Générale est à 480. On ne détache le coupon en bourse que le 6 courant, nul doute qu'il n'arrive des demandes et que le prix auquel on reste aujourd'hui ne soit bientôt dépassé.

La spéculation profite des tendances à la hausse qui se manifestent sur nos sociétés de crédit pour pousser le Crédit Lyonnais à 552.50. Le moment est favorable pour sortir d'une valeur qui ne peut donner que des déceptions. On connaît la situation très critique de plusieurs des affaires dans lesquelles la Société est intéressée et dont les titres garnissent son portefeuille.

Le Bon privilège de l'Assurance financière est invendable à 184. Il ne jouit d'aucune garantie et les revenus qu'il procure sont des plus médiocres.

L'Action de Panama est à 391. Un million de ces titres seront remboursables à 1,000 francs le 15 courant.

Les actions et les obligations de nos Chemins de fer sont fermes.

Nouvelles militaires.

DÉPART POUR LA TUNISIE

Avant-hier matin, à sept heures, la machine que du 6^e de ligne conduisait à la gare de Saintes un détachement de ce régiment, composé de soixante-dix hommes, qui vont en Tunisie remplacer les libérés de la classe 1881.

En vue de faciliter aux corps de troupe les moyens d'orner leurs salles d'honneur, le ministre de la guerre a décidé qu'une certaine quantité d'armes et de pièces d'armes hors modèles, prélevées sur les ressources disponibles dans les magasins d'artillerie, serait mise à la disposition de ces corps.

Les drapeaux des régiments qui ont pris part à la campagne du Tonkin vont être envoyés à la direction d'artillerie de Vincennes, pour recevoir l'inscription « Tonkin », à la suite des batailles déjà inscrites sur ces drapeaux.

La France et l'Allemagne auront bientôt de pair dans l'adoption d'un nouvel armement pour l'infanterie. L'Autriche s'arrête aussi, au mécanisme à répétition, elle substitue le calibre de 8 à celui de 14. L'Italie ne reste pas en arrière dans cette course au clocher; ce n'est pour elle qu'une question d'argent.

Après le nouvel obus dont nous avons parlé samedi, lequel a été expérimenté à Malmaison, le Paris parle aujourd'hui d'un nouveau fusil plus meurtrier que tous les autres et qui remplacera, paraît-il, le fusil actuel:

« On a montré lundi aux délégués de la commission du budget, non pas cette arme à répétition connue sous le nom de fusil à transformé et dont plusieurs modèles ont été expérimentés, mais, à titre d'essai, depuis quelques mois dans certains corps de troupe, un fusil neuf de calibre de 8 millimètres inventé par les officiers d'infanterie de la école normale de tir du camp de Châlons, après des calculs, des recherches, des épreuves qui remontent à plusieurs années. »

« Ce fusil, en raison de son origine, »

... sous le nom de « fusil de la nor...

... par opposition à l'arme que le ser...

... de l'artillerie prétendait imposer à l'in...

... et qui, n'ayant pu supporter la com...

... raison, a été définitivement condamnée et...

... abandonnée.

Deux modèles du petit calibre ont été...

... l'un, à un coup seulement ; l'autre...

... répétition.

Le premier a la préférence de tous les...

... comme compétents, car il est impossible...

... établir une arme qui réponde mieux aux...

... exigences de la guerre moderne comme mé...

... comme portée, comme justesse de...

... comme force de pénétration.

Mais il sera bien difficile de faire ad...

... à la masse du public qu'une arme à...

... peut lutter avec avantage contre un...

... à répétition, et il est donc probable que...

... ce dernier qui sera adopté, car il est...

... courants qu'on ne remonte pas.

Le fusil de petit calibre, tel qu'il a été...

... construit par les officiers de l'école normale,

... de concert avec les ingénieurs des poudres...

... possède des propriétés balis...

... qui dépassent toutes les prévisions.

Sa balle est très longue; recouverte...

... d'une chemise très fine de laiton ou d'acier,

... se force complètement et elle conserve...

... sa forme, y compris la trace très nette des...

... rayures, même après avoir traversé des...

... plaques métalliques ou des madriers de...

... où elle passe comme une vrille, ne lais...

... d'autre trace que celle d'un emporte-

... pièce.

Cette balle est animée d'une vitesse...

... qui dépasse 500 mètres à la seconde.

La poudre, toute spéciale, qui a été...

... composée en vue de cette arme, est de la...

... catégorie des poudres dites progressives,

... et à dire qu'elle transforme le recul non...

... plus en un choc, mais en une poussée. Elle...

... fait si peu de bruit et si peu de fumée qu'à...

... courte distance même on ne s'aperçoit pas...

... toujours qu'un coup de fusil vient d'être tiré,

... même quand on en est prévenu.

La trajectoire est si tendue que, même...

... à une distance voisine de six cents mètres,

... elle atteint un but de deux mètres de hau...

... quel que soit l'erreur commise dans...

... l'appréciation de la distance en deçà.

Tels sont les principaux traits caracté...

... ristiques de l'invention qui a été produite...

... autre jour devant les délégués de la com...

... mission du budget. L'effet moral et matériel...

... a été si considérable qu'il n'est plus dou...

... teux maintenant que le ministre de la...

... guerre obtienne les crédits nécessaires pour...

... procéder à la transformation de l'arme-

... ment.

Nous ne formons plus qu'un vœu, c'est...

... que ces crédits soient accordés sans retard,

... afin que nous ne nous laissions ni devancer...

... ni surprendre au milieu de cette grande...

... opération. »

Nouveaux obus, nouveaux fusils, tout...

... cela ne sent pas la paix.

Saint-Pierre était trop étroite pour con-

tenir cette affluence de concitoyens qui a

tenu à honneur d'assister le sympathique

défunt jusqu'à sa dernière demeure.

M^r Grolleau a donné l'absoute.

Ecole de Tir du 3^e bataillon du 70^e régiment territorial d'infanterie, à Saumur.

Trente-sixième séance du 3 octobre 1886.
SUITE DU CONCOURS GÉNÉRAL AU FUSIL GRAS A 200 MÈTRES

Cible D. — Tir à volonté pour tous les sociétaires.

1^{er} prix, M. Menier (L.); — 2^e prix, M. de Guibert; — 3^e prix, M. Menagé; — 4^e prix, M. Guérin; — 5^e prix, M. Langlois; — 6^e prix, M. Broum; — 7^e prix, M. Gouret; — 8^e prix, M. Carreau; — 9^e prix, M. Boucheau; — 10^e prix, M. Menier (B.); — 11^e prix, M. Pelou.

Médailles: MM. Perreau, Sprecher, Puichaud, Baqué et Milon.

Cible E. — Tir en cible fixe.

1^{er} prix, M. Menier (L.); — 2^e prix, M. Baqué; — 3^e prix, M. Lamy; — 4^e prix, M. de Guibert; — 5^e prix, M. Guérin; — 6^e prix, M. Pelou; — 7^e prix, M. Perreau; — 8^e prix, M. Dostre; — 9^e prix, M. Milon; — 10^e prix, M. Gouret; — 11^e prix, M. Doussain.

Cible F. — Cible de l'armée active.

1^{er} prix, M. Champion, sous-lieutenant, sous-écuyer, Ecole de cavalerie; — 2^e prix, M. Rio, adjutant, Ecole de cavalerie.

Cible G. — Cible des non sociétaires.

1^{er} prix, M. Hatton, capitaine au 70^e territorial d'infanterie; — 2^e prix, M. Dittière, section technique des chemins de fer.

Trente-septième séance au Stand de l'École de cavalerie, le dimanche 10 octobre 1886, à 9 heures du matin.

Concours d'honneur et Championnat, au fusil gras, à 200 mètres, cibles I et J.

La Capitaine-Président,
G. DOUSSAIN.

UN FAUX SOURD-MUET A SAUMUR

Le nommé Henri Levesque, récidiviste incorrigible, avait attendri plusieurs personnes charitables en feignant d'être sourd-muet et de tomber d'inanition. On avait organisé une petite souscription et Levesque avait pris aussitôt le train de Bordeaux.

Renseignements pris, on sut que cet individu n'était ni sourd ni muet. Il a été arrêté à Saintes où il venait de recommencer ses exploits, et ramené à Saumur.

C'est ce soir, mardi 5 octobre, qu'aura lieu l'inauguration, par les artistes d'opéra d'Angers, du théâtre de Cholet, annoncée à tort pour dimanche dernier.

TOURS.

Dimanche, aux courses de Tours, un accident est arrivé au général Baillod. L'*Avenir d'Indre-et-Loire* le rapporte en ces termes:

« Le signal de la troisième course venait d'être donné et le drapeau hissé. M. le général Baillod, ainsi que quelques officiers qui causaient avec lui, furent probablement distraits à ce moment, car ils se mirent en devoir de traverser la piste. Le factionnaire, probablement intimidé en présence du général, n'osa pas faire observer la consigne et laissa passer. Malheureusement, en ce moment, arrivaient les trois chevaux lancés à fond de train.

« M. le général Baillod fut atteint par la *Bitarde* dont le mors le blessa légèrement à la tête, et dont le poitrail le fit rouler sur le sol. L'honorable général a pu se relever seul, et s'est assis sur une chaise; un médecin militaire est arrivé, ainsi que le commandant du 9^e corps. Des soins ont été donnés au blessé par le médecin et M^me Baillod. Le général, soutenu par M. de la Cavalerie, aide de camp de M. de Bellemare, a pu regagner sa voiture. Bien que M. Baillod ressente quelques douleurs internes, l'accident n'aura pas de suite graves. »

NIORT.

Le ministre de l'instruction publique vient d'autoriser l'ouverture provisoire d'un lycée de jeunes filles à Niort.

Cet établissement ne recevra au début que des externes libres, des externes surveillées et des demi-pensionnaires.

Voilà un lycée de filles qui pourra nuire à notre collège de Saumur qui devait recruter des élèves dans tout l'Ouest.

SAINT-NAZAIRE.

Le grand-duc Alexis, en ce moment en France, a visité hier, à Saint-Nazaire, le croiseur que les chantiers de la Loire construisent pour la marine russe.

Le grand duc voyage incognito, afin d'éviter tout apparat; il sera conduit par le chemin de fer jusqu'à l'intérieur des chantiers.

État civil de la ville de Saumur
 Du 1^{er} au 30 septembre 1886.

NAISSANCES.

- Le 3. — Alexandre-Émile-Eugène Goutard, rue Nationale.
- Le 4. — Charles Dallet, rue de Fenet.
- Le 5. — Jeanne Lafreté, rue de la Visitation.
- Le 9. — Émile-André Bonneau, rue de l'Hôtel-de-Ville.
- Le 11. — Rachel-Marguerite Roger, rue du Portail-Louis; — François-Étienne Catillon, rue Saint-Nicolas.
- Le 13. — Philbertine Vitré, rue du Presoir-Saint-Antoine.
- Le 14. — Marie-Eugénie Grelle, rue des Boires; — Constant-Barthélemy Martin, rue de l'Hermitage; — Henri Fimbel, rue du Roi-René.
- Le 15. — Gabrielle Daniel, rue de Lorraine.
- Le 17. — Renée-Fernande Péan, Ile d'Offard.
- Le 19. — Charles Roquet, quai de Limoges.
- Le 21. — Armand Goubault, quai de l'École.
- Le 22. — Yvonne-Louise Boucheaux, rue du Portail-Louis.
- Le 23. — Charles-Ferdinand Maillé, rue d'Orléans.
- Le 26. — Ernest-Jules Groleau, rue d'Orléans.
- Le 27. — Marie-Louise Martineau, quai de Limoges.
- Le 30. — Robert Garau, quai de Limoges.

MARIAGES.

- Le 4. — Armand-André Blot, forgeron, de Saint-Lambert-des-Lévées, a épousé Marie-Eugénie Chaillou, domestique, de Saumur.
- Le 6. — François Dubosson, maréchal-logis, sous-chef d'atelier à l'École de cavalerie, a épousé Laure-Marie Guionnet, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 20. — Lucien-Ernest Broisier, menuisier, a épousé Louise-Madeleine Pichery, couturière, tous deux de Saumur.
- Le 21. — Vincent Cesbron, employé de chemin de fer, a épousé Marie-Julienne Gaudray, couturière, tous deux de Saumur; — Elphège Chemineau, négociant, a épousé Maria-Adrienne Guillemet, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 22. — Michel Sarro, jockey, a épousé Marie-Anne Pichot, sans profession, tous deux de Saumur.
- Le 28. — Émile Daviau, adjudant au 47^e de ligne, a épousé Alexandrine-Augustine Barbier, sans profession, tous deux de Saumur; — Jean-Baptiste Jamin, coiffeur, a épousé Adèle-Alexandrine Huard, domestique, tous deux de Saumur.
- Le 29. — François Laurencin, cocher (veuf), a épousé Louise Boucher, lingère (veuve), tous deux de Saumur; — Alphonse-Auguste Sirotteau, sellier, a épousé Hortense-Julie-Augustine Jeuniette, brodeuse, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

- Le 1^{er}. — Pierre Paré, journalier, 76 ans, à l'Hospice.
- Le 2. — Clémence Blot, sans profession, 65 ans, épouse Pierre Brossard, rue de la Comédie.
- Le 3. — Virginie Gauffreleau, propriétaire, 69 ans, veuve Pierre Cotelle, rue des Capucins.
- Le 5. — Henri Saulais, 4 an, rue de la Visitation; — Anne Bertault, journalière, 30 ans, épouse Antoine Hervé, à l'Hospice; — Denis Hemmery, carrier, 33 ans, à l'Hospice.
- Le 6. — Victor-Émile-Raoul Blandin, 4 an, rue de Fenet; — Camille-Germaine Dureau, 45 mois, rue du Petit-Pré.
- Le 7. — Marie Humeau, 4 mois, rue de la Visitation; — Augustine Reglain, journalière, 53 ans, épouse Étienne-François Gabiller, hameau du Petit-Puy.

- Le 9. — Émile Join, marchand ambulant, 45 ans, à l'Hospice.
- Le 10. — Eugène-Émile Blondeau, 8 mois, Grand'Rue.
- Le 11. — Joseph Harmenoult, carrier, 73 ans, à l'Hospice.
- Le 15. — Stanislas Nouchet, 4 an, petite rue du Roi-René; — Camille-Fernand Lajeau, 4 mois, rue Haute-Saint-Pierre; — Georges-Léon Toquebiol, 4 mois, rue de l'Hôtel-Dieu.
- Le 16. — François Desnoues, journalier, 75 ans, à l'Hospice.
- Le 20. — Noël-Eugène Guillet, 2 ans, rue du Presbytère; — Félix Gaudais, propriétaire, 82 ans, rue d'Alsace; — Émile-Jules Bazanté, 44 mois, place du Petit-Pré.
- Le 22. — Martine Lemoine, sans profession, 63 ans, épouse Pierre Grouillard, rue de la Basse-Ile.
- Le 23. — Maurice-Armand Lelong, 4 an, rue de l'Hôtel-Dieu; — Jean-Baptiste Thuau, camionneur, 69 ans, à l'Hospice.
- Le 25. — Désiré-Paul-Alcide Luard, étudiant, 20 ans, rue Nationale; — André Moreau, employé au chemin de fer, 63 ans, rue Nationale.
- Le 27. — Marcel Dieudonné, 7 mois, rue d'Orléans; — René Girard, ancien cordonnier, 72 ans, place Saint-Michel.
- Le 30. — Auguste Brossard, sans profession, 39 ans, épouse Joseph Dinan, à l'Hospice; — Joseph-François Lambert, cordonnier, 62 ans, rue du Portail-Louis; — Célestine-Sophie, couturière, 43 ans, épouse Louis Duperré, à l'Hospice.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les *Eaux-de-vie blanches* préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

ÉPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 5 octobre,
GAVAUT, MINARD et C^{ie}, comédie en 3 actes, de M. Edmond Goodinet.
La Perruque, comédie en 1 acte, de Delacour.

Jeudi 7 octobre,
SI J'ÉTAIS ROI! opéra-comique en 3 actes, de A. Adam.

Au premier jour: *Le COEUR et la MAIN*, opérette.

La vie sauvée à deux personnes

Dans l'intervalle de quatre jours, les déclarations suivantes ont été légalisées par les *mairies*: Renay (Loir-et-Cher), le 21 juin 1886. Les *Pilules Suisses* m'ont sauvé la vie; je souffrais horriblement depuis plus de six mois, je mangeais peu et je ne digérais pas; tout me restait sur l'estomac; je souffrais des reins, les jambes ne voulaient plus me porter; vos *Pilules Suisses* à 1 fr. 50 ont fait disparaître tous ces maux. Jules Perdreau. — La Rochère (Haute-Saône), le 25 juin 1886. Je souffrais d'une maladie qui me conduisait lentement au tombeau; j'avais un mal de tête affreux, les jambes faibles à ne pouvoir me porter, l'appétit nul; ayant appris que des gens du pays avaient été guéris par les *Pilules Suisses*, je fis le sacrifice de 4 fr. 50 pour en faire venir une boîte, et cette boîte m'a sauvé la vie. Ma femme était aussi malade, les *Pilules Suisses* lui ont été également très salutaires; pour nous, avoir des *Pilules Suisses* chez soi, c'est avoir la santé. L'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à faire de ma lettre ce qu'il voudra. Henri Guiller, cantonnier.

L'ALMANACH-JOURNAL

PARAISANT TOUTS LES MOIS
 Abonnements: FRANCE. . . . Un ad, 2 fr.
 Un numéro: 10 cent.

Le Numéro d'octobre vient de paraître; en voici le sommaire:

Calendrier et température du mois. M^r Dupont des Loges. Une vérité pratique. Le centenaire d'un savant. Origine du mot « Pataqués ». Le maçon et le banquier. Un brave de la guerre 1870-71. Hygiène de l'automne. Cambrouse et sa bouteille. L'honnête paysan. Fructueuse méthode de plantation d'arbres et de toutes autres plantes. Petit conte lorrain. A un enfant. Les deux printemps. Lotion contre les gerçures de mains. Inventions et inventeurs. Remède contre les inflammations des paupières. Le chien, le lapin et le chasseur (table). Moyen de vieillir les vins. Prometteur et tenir. Rébus, etc.

ILLUSTRATIONS: 3 portraits: M^r Dupont des Loges. M. Chevreul. M. le baron de Lareinty. 6 gravures diverses.

Écrire au Rédacteur en chef, M. Gabriel ALCYONI, 7, rue du Cherche-Midi, Paris.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CHRONIQUE LOCALE
 ET DE L'OUEST.

Hier ont été célébrées les obsèques de M. Fernand Mayaud, dont nous avons annoncé le décès.

La cérémonie religieuse a eu lieu à l'église de Saint-Pierre. Un nombreux clergé, venu de loin, s'était réuni à celui de Saumur pour rendre au chrétien zélé et généreux les derniers devoirs et prier auprès de sa dépouille mortelle. M^r Grolleau, évêque d'Evreux, ancien curé de Saint-Pierre, était accouru apporter ses consolations à la famille éplorée.

Après la messe de sépulture, le corps a été ramené à Saumur et conduit à l'église de Saint-Pierre, paroisse de M. Mayaud.

Tous les employés et les ouvriers de l'usine ont fait s'accomplir le père et l'ami marchaient immédiatement après le corps et portaient sur des brancards une croix de fleurs et une immense couronne, comme témoignage de sympathie et de douleur pour leur regretté patron. Trois hommes étaient chargés de porter un magnifique bouquet en l'honneur du cortège. L'expression de ces sentiments était sur tous les visages et a dû être une consolation pour la veuve et la mère du défunt.

Puis venait la famille. Le petit garçon, M. François Mayaud, conduisait le deuil mené par son grand-père, M. le comte de la Boullerie. Toute la société de Saumur, tout le commerce et les industriels de la ville s'étaient joints au cortège. L'église

BEEF-LAVOIX "VIN DE BŒUF"

Le Vin de Bœuf de Lavoix, par abréviation Beef-Lavoix, n'est autre chose que l'association intelligente et raisonnée de ces principes : vin, viande, quina, phosphate. Dès lors chacun comprendra les services qu'on est en droit d'en attendre.

Le BEEF-LAVOIX présente 35 grammes de bonne viande de bœuf par verre à vin de liqueur et les quantités de quina et de facto-phosphate de chaux prescrites par les formulaires officiels. Le vin de Banyuls vieux à la sève riche, généreuse et bien-faisante, en est la base.

L'expérience a démontré et les médecins ont constaté que le BEEF-LAVOIX est le meilleur tonique, qu'il stimule efficacement les fonctions vitales et que, mieux que toute autre préparation, il possède l'incomparable qualité de fournir un aliment indispensable à l'organisme.

Il guérit promptement anémie, lymphatisme, chlorose, scrofule, atrophie musculaire, maladies des os, gastrites, gastralgies et toutes les maladies provenant d'un vice dans la nutrition. C'est le remède le plus sûr contre la phthisie.

Aggréable au goût à ce point que bien des personnes l'ont adopté comme vin de dessert, il est supporté par les estomacs les plus récalcitrants et ne constipe jamais.

Il est indispensable :
A l'enfant dont le système osseux a besoin de se consolider, de s'affermir, de se développer ;

A la jeune fille chloro-anémique pour combattre les inappétences si désastreuses à une époque où, plus que jamais, les recettes doivent être supérieures aux dépenses ;

A la femme enceinte qui doit chaque jour pourvoir aux besoins d'une existence double ;

A celle qui, peu soucieuse des habitudes actuelles de la société, ne veut pas laisser à un mercenaire le bonheur d'allaiter l'enfant qu'elle a porté ;

Au blessé affaibli par des hémorragies longues, douloureuses et fréquentes ;

Au convalescent dont la diète prolongée a privé le sang des matériaux de réparation et d'entretien ;

Au vieillard dont les dents se refusent à une mastication nécessaire, dont l'estomac n'est plus assez actif pour fournir au sang une assimilation régulière et continue ;

A tous ceux, en un mot, qui doivent, pour assurer et activer les fonctions de l'estomac, réparer des pertes et, par suite, fortifier l'organisme, enrichir le sang, le BEEF-LAVOIX est le remède tout indiqué.

Un fait réel, indiscutable, est que le corps humain, par l'usage soutenu du BEEF-LAVOIX, acquiert une constitution saine, vigoureuse et bien équilibrée ; à tous, il donne la fraîcheur au teint, la vigueur aux muscles, la force et la santé.

Voici comment les hommes de science jugent le BEEF-LAVOIX :

Paris, 25 novembre 1884. — Plusieurs de mes clientes ont pris de votre BEEF ; elles s'en sont bien trouvées. Cet aliment réparateur m'a été surtout utile pour modifier la sécrétion du lait chez les femmes chétives qui certainement ne doivent qu'au BEEF d'avoir pu nourrir leurs enfants elles-mêmes.

Docteur E. VAISSETTE,
Prof d'accouchement, 29, boulevard des Batignolles.

Paris, 24 novembre 1885. — J'ai essayé de votre BEEF sur des convalescents, des enfants, des femmes débiles et aussi sur des constitutions affaiblies. Il a toujours été pris avec plaisir, l'estomac l'a parfaitement supporté et il a provoqué une sensation très marquée de bien-être. Je suis donc très encouragé à le prescrire.

Docteur DAUMAS,
Médecin-accoucheur, 66, rue de Bagnolet.

Paris, 16 octobre 1883. — M^{me} V... me charge de vous demander six nouveaux flacons de votre vin-viande BEEF ; elle s'en est admirablement trouvée, ce qui ne m'étonne pas, car je suis d'avis

que c'est bien la façon la plus commode et la plus agréable de faire absorber la viande aux estomacs les plus récalcitrants.

Docteur LAMAC,
Médecin de Saint-Nicolas, d'Issy.

Paris, 10 janvier 1886. — J'ai prescrit de votre vin-viande à plusieurs personnes qui, jusqu'à ce moment, avaient toujours eu de mauvaises digestions ; très bien toléré par l'estomac, il a toujours donné les meilleurs résultats.

Docteur DELARDE, 2, place des Pyrénées.

Vincennes, 21 décembre 1885. — J'ai expérimenté votre vin-viande sur ma belle-sœur débilitée et anémique. Ses forces ont été reconstituées par l'usage de votre délicieux produit. Elle désire le continuer et vous prie, etc.

Docteur VALLAT, 20, avenue Aubert.

Paris, 19 mai 1884. — J'ai expérimenté sur quelques-uns de mes malades votre vin-viande BEEF et suis heureux de vous apprendre que jusqu'à ce jour j'ai obtenu un succès qui ne s'est jamais démenti.

Docteur H. BRACONNOT,
53, rue Condorcet.

6 FRANCS LE LITRE CHEZ TOUS LES PHARMACIENS. — Dépôt à Saumur, Pharmacie Centrale D'HUY.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, 5, rue Pavée.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Visitation, n° 11,
Habité par M. Thibault.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (684)

Etude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A LOUER UNE MAISON

Sise rue du Temple, n° 17,
Composée : au rez-de-chaussée, d'une salle à manger, cuisine, grand bûcher ; au premier étage, d'un salon, 2 chambres à coucher à feu, grands cabinets de toilette ; au second étage, de chambre à coucher à feu ; mansardes de domestiques, greniers.
S'adresser à M^e LE BARON, notaire, ou à M^{me} GRILLE, au couvent de Sainte-Anne, près Nantilly. (437)

A VENDRE Ou à Louer DE SUITE MAISON PIERRE-LIZÉ

Située à Saumur, quartier de Nantilly.
Cette maison comprend : jardin, remise, écurie et cour.
S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire à Saumur. (639)

M^e PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second clerc. (584)

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Après décès.
Le DIMANCHE 10 OCTOBRE 1886, à une heure du soir,

Dans une maison sise au Coudray-Macouard, il sera procédé, par le ministère de M^e HACAULT, notaire, à la vente aux enchères publiques des meubles meublés et objets mobiliers dépendant de la succession bénéficiaire du sieur Etienne ALLEAUME.

On vendra notamment :

Pelles et pincettes, vaisselle, chaises, buffet, armoire, tables, huches, pendule, bois de lit, couettes et traversins, draps, chemises, vêtements à usage d'homme, bouteilles vides, 350 kilogrammes de luzerne, foin, pelles, tranchés, pics et autres bons objets.
On paiera comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e CAILLEAU, notaire à Longué.

A VENDRE

Par adjudication amiable,

En l'étude de M^e CAILLEAU, le JEUDI 21 OCTOBRE 1886, à une heure après midi,

UNE BELLE MAISON

Entre cour et jardin,
Sise à Longué, rue de la Loi
Occupée par M. Saussereau, marchand de vins.

Mise à prix : 15,000 fr.
Faculté de traiter avant l'adjudication.

On vendrait, avec la maison, fonds et matériel de marchand de vins.

Position avantageuse.

S'adresser audit M^e CAILLEAU.

A LOUER PRÉSENTMENT MAISON

Avec Remise et Ecurie
Rue des Boires.
Cette maison se compose de salle à manger, salon, cuisine et trois chambres à coucher.

S'adresser, pour visiter, à M. MOLLARD, menuisier, même rue, n° 21.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques.

Le DIMANCHE 10 OCTOBRE 1886, à deux heures du soir, à Montagnan, commune de Bagnaux, dans une maison dépendant de la succession de M^{lle} Pauline DROUARD.

Il sera procédé à la vente de la récolte, sur pied, de 1 hectare 55 ares de vigne rouge et blanche, en une pièce si-e audit lieu de Montagnan.
Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER DE SUITE

Rue de Bordeaux, 62,

ÉCURIE à 4 PLACES

Remise,
Deux chambres et grenier au-dessus, cour, eau de Loire, etc.
S'adresser rue de Bordeaux, 5 ou 62.

A VENDRE A L'AMIABLE,

Le dimanche 17 octobre, à deux heures après midi, au château de Brézé,

520 BEAUX PEUPLIERS

Divisés en deux lots,
Ci-après désignés.
Premier Lot. — 220
114 pieds, situés sur l'ancienne chaussée d'Asnières.
106 pieds, situés le long du chenal, au Pont-de-la-Rivière.

Deuxième Lot. — 300

91 pieds, situés sur la pièce du Gué-Vilain, ferme de Belle-Chasse.
189 pieds, situés dans les marais de Belle-Chasse.
50 pieds, situés sur les pièces de Belle-Chasse.

S'adresser, pour visiter ces différentes ventes, aux gardes de la terre de Brézé, et, pour traiter, le jour de la vente, à M. VOLLAND, régisseur du château de Brézé. (653)

A VENDRE

Six Chiens courants

Tous bien dressés.

S'adresser à M. Rousse, à Souzay.

Une INSTITUTRICE anglaise, vivant dans une famille, à Saumur, désirerait quelques leçons.
S'adresser au bureau du journal.

M. G. BESSON, ex-économiste du Collège de Saumur, muni de bons certificats, demande une place de comptable.

A VENDRE Au Comptant

Fûts vides à retourner
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 70, 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 70 francs ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 OCTOBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
	Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.
3 %	82 70	82 70	Est	810	825	OBLIGATIONS.			Gaz parisien	580	580
3 % amortissable	85 25	85 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1238 75	1245	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	519	518	Est	300 70	301
3 % (nouveau)	82 75	82 00	Midi	1152 50	1150	— 1865, 4 %	519	519 50	Midi	398	398
4 1/2 % (nouveau)	106 15	106 50	Nord	1550	1555	— 1869, 3 %	409	409	Nord	398	398
Obligations du Trésor	510	514 50	Orléans	1343 50	1343 75	— 1875, 4 %	520	521 75	Orléans	391	391
Banque de France	4140	4180	Ouest	877 50	876 25	— 1876, 4 %	521 50	521 75	Paris-Lyon-Méditerranée	391	391
Société Générale	470	480	Compagnie parisienne du Gaz	1432 50	1438 75	Bons de liquid. Ville de Paris	534	534	Paris-Bourbonnais	390	390
Comptoir d'escompte	997 50	1000	Canal de Suez	2063 75	2085	Obligations communales 1879	474 50	474	Canal de Suez	585	585
Crédit Lyonnais	531 25	536 25	C. gén. Transatlantique	490	488 75	Obligat. foncières 1879 3 %	479 50	479 25			
Crédit Foncier, act. 600 fr.	1393 50	1400	Russe 5 0/0 1870	100	100	Obligat. foncières 1883 3 %	381	381			
Crédit mobilier	285	277 50									